



Calendrier des collectes de Brossard Janvier à avril 2017

À CONSERVER

RAPPEL

Pour toutes les collectes, les matières doivent être déposées en bordure de rue après 20 h la veille du ramassage ou avant 7 h le jour même.



Collecte de sapins



Collecte de résidus verts



Collecte de branches et de résidus de coupe d'arbres



Collecte d'ordures



Collecte d'encombrants en bois (gros rebuts)

Janvier

D L M M J V S

1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

Février

D L M M J V S

			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28				

Mars

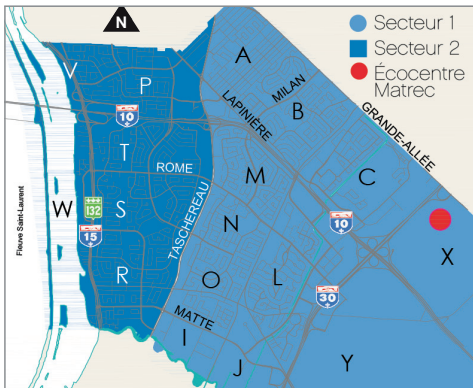
D L M M J V S

			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

Avril

D L M M J V S

						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30						



SECTEUR 1 Est du boul. Taschereau (A-B-C-I-J-L-M-N-O-X-Y)



Matières recyclables



Matières recyclables et surplus de carton à côté du bac acceptés

SECTEUR 2 Ouest du boul. Taschereau (P-R-S-T-V-W)



Matières recyclables



Matières recyclables et surplus de carton à côté du bac acceptés

NOUVEAU CALENDRIER DES COLLECTES DÈS LE MOIS DE MAI 2017



AIDE-MÉMOIRE

Matières acceptées et modalités

À CONSERVER

Ordures

Uniquement pour les matériaux qui ne sont pas acceptés lors des autres collectes ou aux écocentres.



SAC EN PLASTIQUE

max : 25 kg (55 lb)



CONTENANT EN MÉTAL OU EN PLASTIQUE MUNI DE POIGNÉES

max : 100 kg (220 lb)



BAC ROULANT MÉTAL OU EN PLASTIQUE (SAUF BLEU)

Matières refusées

- Résidus verts
- Branches et résidus de coupe d'arbres
- Résidus de construction, de rénovation et de démolition (CRD)
- Meubles en bois
- Matières recyclables
- Pneus
- Produits électroniques
- Appareils de refroidissement (contenant des halocarbures)
- Résidus domestiques dangereux (RDD)

Matières recyclables

Contenants, emballages, imprimés et journaux

- Papier et carton
- Plastique
- Verre
- Métal

Collecte à chaque semaine pour les immeubles de 9 logements ou plus.



BAC DE RECYCLAGE BLEU

Matières refusées

- Plastique numéro 6 (dont la styromousse)
- Sacs en plastique oxo-biodégradables et compostables
- Pneus
- Jouets
- Produits électroniques
- Matériaux de construction
- Ampoules
- Vêtements
- Papier ou carton souillé ou gras
- Porcelaine
- Caoutchouc
- Résidus domestiques dangereux (RDD)

Résidus verts

- Herbe coupée et gazon
- Plantes domestiques, feuilles mortes, vignes, rameaux de cèdre
- Résidus de jardinage et d'entretien paysager
- Citrouilles et fruits tombés des arbres



SAC EN PAPIER BRUN



BOÎTE EN CARTON



CONTENANT EN MÉTAL OU EN PLASTIQUE MUNI DE POIGNÉES

max : 25 kg (55 lb)



BAC ROULANT MÉTAL OU EN PLASTIQUE (SAUF BLEU)

max : 100 kg (220 lb)

LES BRANCHES SONT REFUSÉES LORS DE CES COLLECTES

Branches et résidus de coupe d'arbres



CONTENANT EN MÉTAL OU EN PLASTIQUE MUNI DE POIGNÉES

max : 25 kg (55 lb)



BAC ROULANT MÉTAL OU EN PLASTIQUE (SAUF BLEU)

max : 100 kg (220 lb)

AUCUN SAC N'EST ACCEPTÉ LORS DE CES COLLECTES.

Max : 1,5 m

Max : 40 cm



Moins de 5 cm de diamètre

Les matières excédant 5 cm de diamètre doivent être apportées à l'écocentre.

Encombrants en bois (gros rebuts)

- Meubles en bois
- Mélanges
- Bois peint, teint ou traité
- Plancher flottant, etc.

Les matières doivent :

- mesurer au plus 2 m de longueur
- être transportables par 2 personnes, sans équipement mécanique
- être exemptes de clous et de vis (ou les plier)
- être déposées dans des contenants réutilisables, s'il s'agit de petits morceaux ou de résidus de bois
- avoir un volume maximal de 5 m³ (par collecte)

SEULS LES RÉSIDUS ET MATÉRIAUX EN BOIS SANS VITRE, SANS PLASTIQUE ET SANS BARDEAUX SONT ACCEPTÉS.

LES MATIÈRES PLACÉES DANS DES SACS NE SONT PAS ACCEPTÉES LORS DE CES COLLECTES.

POUR TOUTES LES COLLECTES, LES MATIÈRES DOIVENT ÊTRE DÉPOSÉES EN BORDURE DE RUE APRÈS 20 H LA VEILLE DU RAMASSAGE OU AVANT 7 H LE JOUR MÊME.

Pour plus de renseignements concernant les collectes ou les écocentres, visitez brossard.ca/GMR ou composez le 450 923-6311.